

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Bellechasse, tenue virtuellement le 8 avril 2025 à 19 h 30.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- EN DIRECT (mode virtuel) : 54
- EN RÉÉCOUTE (pendant la période de votation) : 78
- NOMBRE TOTAL : 132

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

La présidente de la Caisse de Bellechasse, Madame Paule Baillargeon, souhaite la bienvenue aux membres présents en ligne.

Madame Baillargeon agit comme présidente d'assemblée. Elle souligne la présence des personnes qui l'accompagnent et qui sont en soutien pour cette assemblée virtuelle :

- Monsieur Marc Bouchard, directeur général
- Monsieur Simon Fradette, président du comité gouvernance, éthique et coopération et membre du comité de mise en candidature qui agit également comme secrétaire. Il est assisté dans ses fonctions par Madame Claudine Dumas, adjointe à la direction générale.
- Madame Véronique Beaulieu qui assure l'animation de la soirée.

La présente assemblée a dûment été convoquée par avis publié le 18 mars 2025.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Pour débiter, une capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Afin d'informer les membres sur le déroulement de l'assemblée, les votes en direct et les interactions durant la rencontre, une vidéo est présentée aux membres.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Beaulieu informe les membres que, pour cette assemblée à distance, deux scrutateurs sont à nommer. Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation. La présidente recommande de nommer Madame Claudine Dumas et Monsieur Marc Bouchard puisque ces personnes ont déjà été familiarisées avec le processus de votation.

Il est proposé par (retiré), appuyé de (retiré) de nommer Madame Claudine Dumas et Monsieur Marc Bouchard comme scrutateurs. La proposition est adoptée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Simon Fradette procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. La proposition est adoptée.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2024

Comme indiqué dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle a été déposé sur le site internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu la possibilité de prendre connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture de celui-ci.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré), d'adopter le procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle tenue le 9 avril 2024. La proposition est adoptée.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Avant de livrer son rapport, Madame Baillargeon présente ses collègues du conseil d'administration.

Par la suite, celle-ci livre son rapport en précisant les principales réalisations de Desjardins au cours de la dernière année qui portent sur :

- Les 125 ans de Desjardins;
- Desjardins, un leader socioéconomique de taille;
- Desjardins, présent pour les membres;
- Des solutions numériques innovantes;
- Des actions concrètes pour le développement durable.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Conformité des dépôts et des prêts accordés aux personnes intéressées : Aucune dérogation;
- Contrat de fourniture de biens ou de services accordés par la caisse à des personnes visées par le code : Aucun contrat conclu.

3.3 Rapport financier

La capsule vidéo « Bilan financier » est présentée aux membres. Par la suite, le directeur général commente sommairement les résultats financiers de l'année 2024.

Le directeur général explique également l'importance des excédents sur les investissements à faire en technologie, en développement de produits, de services et des employés ainsi que sur le support nécessaire à la croissance de l'actif de la Caisse.

Aucune question des membres n'est posée.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une capsule vidéo présentant les sommes totales investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit par le Fonds d'aide au développement du milieu, en dons et en commandites est présentée aux membres.

Par la suite, le président du comité gouvernance, éthique et coopération, Monsieur Simon Fradette informe l'assemblée sur l'accompagnement de la jeunesse qui occupe une place très importante chez Desjardins et sur certains programmes offerts soit :

- La Caisse scolaire
- La Fabrique à projets
- Mes finances, mes choix
- Le Fonds d'entraide Desjardins
- Maître de sa vie et de ses biens.

Les membres sont également informés que le Fonds du Grand Mouvement, qui soutient des projets qui influencent positivement la vitalité des collectivités a remis, en 2024, un montant total de 1 667 000 \$ à 5 organismes de Chaudière-Appalaches.

4. **Période de questions**

Madame Beaulieu rappelle à l'assemblée les règles de fonctionnement pour la période de questions.

Question de (retiré) : Ce soir on a beaucoup entendu les mots « membres et clients », quelle est la différence ?

Réponse de la présidente : Un membre est une personne qui a un compte dans une Caisse Desjardins. Un client est une personne, qui utilise certains produits et services de Desjardins qui ne nécessitent pas la qualité de membre. On peut penser aux assurances par exemple.

Question de (retiré) : Serait-il possible de sacrifier un peu d'excédents pour le maintien des services de proximité que je sens de moins en moins chez Desjardins ou à la Caisse de Bellechasse?

Réponse du directeur général : Monsieur Bouchard, mentionne que nos excédents présentés plus tôt, servent à soutenir, entre autres, nos développements technologiques et la formation de nos employés. Il mentionne que la proximité des services peut être différente pour nos membres. Pour certains c'est de conserver un guichet automatique dans sa localité et pour d'autres c'est d'avoir tous les services sur les applications mobiles. Il précise qu'à la Caisse Desjardins de Bellechasse, moins de 5 % des transactions se font au guichet automatique et pour le comptoir, c'est 1 % de l'ensemble des transactions qui y sont faites. C'est pour cette raison qu'un juste équilibre est nécessaire.

Le conseil d'administration est attentif à la situation pour bien répondre aux besoins de l'ensemble de nos membres.

5. **Propositions soumises au vote**

5.1 **Adoption – résolution spéciale**

5.1.1 **Adoption de la modification au règlement intérieur de la caisse**

Le directeur général, Monsieur Marc Bouchard, présente aux membres la nature des modifications proposées.

Le conseil d'administration a entamé en 2024 une réflexion sur sa gouvernance en proposant de réduire le nombre d'administrateurs siégeant au conseil, passant de 15 à 12 administrateurs. Cette recommandation est basée sur :

- La recherche d'efficience afin d'assurer la pérennité de l'organisation au bénéfice de nos membres et clients;
- Les bonnes pratiques de gouvernance pour le monde financier indiquent qu'une structure de gouvernance plus restreinte, soit autour de 12 personnes, permet une meilleure dynamique, mais aussi d'efficience et d'agilité;
- La bonne assimilation du territoire de Bellechasse, plus de 7 ans après sa création;
- Le défi de recrutement d'administrateurs lors de l'appel de candidatures en vue des assemblées générales annuelles.

Le conseil d'administration recommande l'adoption de la résolution suivante qui est lue intégralement par le directeur général.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quinze (15) à douze (12) dès 2025;

ATTENDU QUE les abolitions envisagées doivent respecter la règle selon laquelle la rotation des administrateurs doit faire en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soit remplacé chaque année;

ATTENDU QU’il y a présentement trois postes vacants, arrivant respectivement à échéance à l’AGA 2025 pour le premier, à l’AGA 2026 pour le second et à l’AGA 2027 pour le troisième;

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré).

D’adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au *Règlement intérieur de la caisse* :

- que l’article 8.1 soit modifié de façon à diminuer le nombre d’administrateurs au conseil d’administration de quinze (15) à douze (12), les trois (3) postes abolis étant les suivants :
 - un poste vacant échéant à l’AGA de 2025;
 - un poste vacant échéant à l’AGA de 2026; et
 - un poste vacant échéant à l’AGA de 2027.

La présente résolution spéciale entre en vigueur à la date de clôture de l’assemblée générale annuelle du 8 avril 2025.

La proposition concernant les modifications au Règlement intérieur de la Caisse est adoptée par les 2/3 et plus des voix exprimées.

5.2 **Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Le directeur général mentionne en débutant que le scénario qui est recommandé par le conseil d’administration est le plus avantageux pour les membres et pour l’appui de projets dans la communauté. Il mentionne également qu’il est totalement conforme aux encadrements applicables. Il présente ensuite le projet de répartition aux membres.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		23 127
Virements réglementaires et autres ajustements		(9 853)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(10 911)	
• Autres éléments du résultat	913	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	148	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(3)	
Solde des excédents à répartir		13 274
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(2 926)
• Ristourne	(3 346)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	882	
• Affectation au FADM	(462)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(10 348)
Solde des excédents à répartir		0

FADM

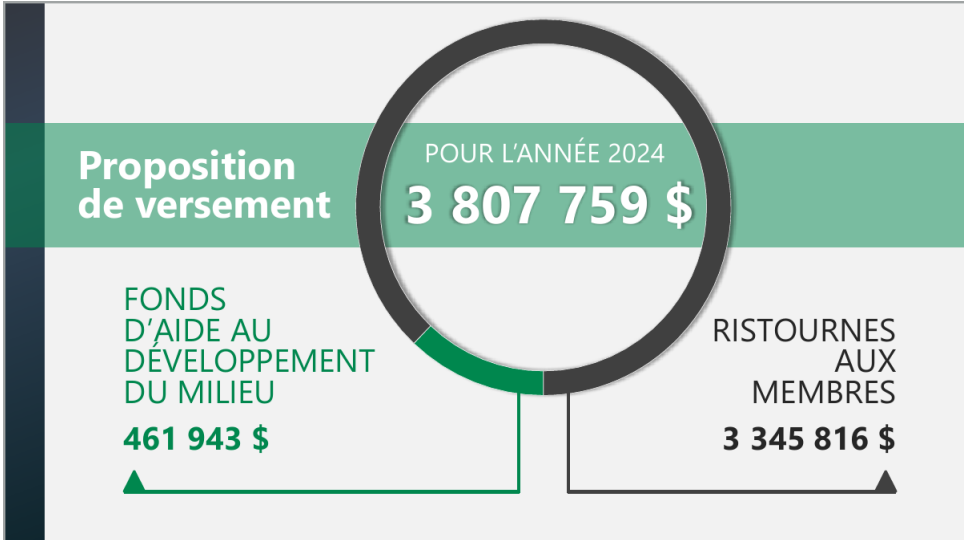
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹

L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.





PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		384
Épargne et placements	0,58 \$	512
Fonds		265
Prêts et marges de crédit		856
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	391
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	215
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	604
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	119
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		3 346

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Il est proposé par (retiré), appuyé par (retiré) d’adopter la recommandation de partage des excédents. La proposition est adoptée.

Cette proposition de l’assemblée recommandée par le conseil d’administration sera soumise au vote en différé.

5.3 Élection des membres du conseil d’administration

5.3.1 Nomination pour la période d’élection

Madame Paule Baillargeon agit comme présidente d’élection et Monsieur Simon Fradette comme secrétaire d’élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

Madame Beaulieu rappelle aux membres la démarche du profil collectif enrichi. Par la suite, Monsieur Simon Fradette, fais part du rapport du comité de mise en candidature qui détaille le processus d’appel des candidatures comprenant les critères recherchés.

Les candidatures reçues aux postes universels sont présentées aux membres :

- ✓ Monsieur Samuel Maheshe Akilimali
- ✓ Madame Estelle Gaudreau Latulippe
- ✓ Monsieur Éric Martel
- ✓ Monsieur François Pelchat

Les membres sont informés qu’un document de présentation de tous les candidats a été déposé sur le site internet de la Caisse pour consultation.

5.3.3 Élection par acclamation

La présidente d’élection mentionne que le nombre de candidatures reçues est inférieur au nombre de postes à combler et déclare ainsi élue par acclamation :

- ✓ Monsieur Samuel Maheshe Akilimali
- ✓ Madame Estelle Gaudreau Latulippe
- ✓ Monsieur Éric Martel
- ✓ Monsieur François Pelchat

5.4 Précisions sur l’exercice de vote en différé et l’annonce des résultats

Madame Beaulieu informe les membres sur l’exercice de vote où ils seront appelés à voter sur le partage des excédents annuels (ristournes).

La période de votation débute dès la fin de la diffusion de la rencontre le 8 avril 2025 pour se terminer à 23 h 59 le 12 avril 2025 par le biais d'AccèsD internet et mobile. Les membres auront également la possibilité d'utiliser une borne de votation qui sera à disposition au siège social de la Caisse.

Elle mentionne que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours. La Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet. Ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale à moins d'un vote négatif. S'il y avait un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

6. **Coup de cœur**

6.1 **Présentation des finalistes**

Le président du comité gouvernance, éthique et coopération, Monsieur Fradette, présente la démarche de l'appel de projets spécial « Coup de cœur » auquel l'ensemble des organismes, des associations et des écoles du territoire étaient conviés.

L'ensemble des projets reçus a été présenté au comité qui a sélectionné les cinq projets finalistes qui sont :

- ✓ **Accueil-Sérénité de Bellechasse** pour le projet d'achat d'équipements pour la production de repas réconfortants
- ✓ **École secondaire St-Charles** pour le projet Escouade Robotique #8152
- ✓ **Collège Jésus-Marie de Bellechasse** pour le projet un studio pour l'avenir
- ✓ **École Belle-Vue d'Armagh** pour le projet de réaménagement de la cour d'école
- ✓ **Maison de la Famille de Bellechasse** pour le camp d'été 2025

Ces projets ont été soumis au vote des membres lors d'une consultation sur AccèsD qui s'est déroulée du 3 au 23 mars 2025. Les trois organismes ayant obtenu le plus grand nombre de votes se partagent un montant total de 10 000 \$ réparti comme suit :

- ✓ 3^e position : 2 000 \$
- ✓ 2^e position : 3 000 \$
- ✓ 1^{ère} position : 5 000 \$

6.2 **Dévoilement du Coup de cœur**

Avant de procéder au dévoilement des gagnants, Monsieur Fradette remercie les 469 membres ayant exercé leur droit de vote.

Il présente ensuite les projets consacrés Coup de cœur des membres :

- ✓ **1^{ère} position** : Accueil-Sérénité de Bellechasse
- ✓ **2^e position** : École secondaire St-Charles
- ✓ **3^e position** : École Belle-Vue d'Armagh

7. **Fin de la rencontre et remerciements**

Madame Baillargeon et Monsieur Bouchard remercient les membres présents à cette assemblée générale annuelle.

8. **Publication des résultats et levée de l'assemblée**

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration.

Recommandation sur le partage des excédents annuels

93,04 % des membres ont voté en faveur de la recommandation. La proposition est adoptée.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse. L’assemblée générale annuelle est officiellement levée à 11 h 57 le 15 avril 2025.

Paule Baillargeon, présidente

Marc Bouchard, secrétaire adjoint

PROJET